Validation de l’expérience professionnelle

ECTS : 2

Enseignant responsable : Baptiste VENET (https://dauphine.psl.eu/recherche/cvtheque/venet-baptiste)

Langue du cours : Français

Volume horaire : 0

Description du contenu de l'enseignement :

Les expériences prises en compte sont les stages et les emplois rémunérés (toute activité justifiée par un bulletin de salaire (hors emplois de proximité : babysitting, cours particuliers,...).

Compétences à acquérir :

L'étudiante et l'étudiant doit acquérir pendant ses deux premières années de licence, une expérience à caractère professionnalisant d'un minimum de 5 semaines

Pré-requis recommandés

Les expériences professionnelles - stages ou emplois salariés - effectués à compter du 1er juillet de la date d'admission à Paris-Dauphine pourront être prises en compte après étude du dossier.

Mode de contrôle des connaissances :

Cette expérience sera validée dans le contrôle des connaissances pour l'obtention de la deuxième année de licence. Pas de rapport de stage ni de rapport d'activité demandé. Pour les étudiantes et les étudiants de CEJ, la validation de cette UE Expérience professionnelle vaudra validation pour le stage obligatoire de «Découverte du monde de l'entreprise» en L3 Droit.

Document susceptible de mise à jour - 03/11/2026
Université Paris Dauphine - PSL - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16